

Programme « financement » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n° 5 : Améliorer l'efficacité de la gestion financière et du recouvrement

Indicateur n° 5-6 : Indicateur sur la neutralité des relations financières de la sécurité sociale et de ses partenaires

Finalité : il y a neutralité financière quand les dépenses (ou pertes de cotisations) opérées par le régime général pour le compte d'un partenaire et leur remboursement par ce même partenaire ont lieu le même jour pour le même montant. L'indicateur permet d'évaluer l'écart à la neutralité financière stricte des flux échangés avec un partenaire, en termes d'impact sur le profil de trésorerie et sur le résultat de trésorerie de l'ACOSS. Il permet également d'apprécier l'évolution du comportement de paiement des contreparties générant cet écart, exprimé en jours d'écart (JDE).

Résultats : le tableau suivant décrit l'écart à la neutralité financière pour trois partenaires du régime général :

Partenaires	2007			2008			2009			Objectif
	JDE en jours	Coût ACOSS en M€	Impact profil en Md€	JDE en jours	Coût ACOSS en M€	Impact profil en Md€	JDE en jours	Coût ACOSS en M€	Impact profil en Md€	
Etat	-73	215,3	-4,9	-37	125,9	-2,6	-44	35,2	-3,2	Renforcement de la neutralité
- dont exonérations de cotisations	-147	131,9	-3,0	-86	96,4	-2,1	-118	26,8	-2,6	
- dont prestations remboursées par l'Etat	-66	80,6	-1,8	-15	24,8	-0,4	-18	7,0	-0,5	
- dont prestations remboursées par le FNAL	-3	2,7	-0,1	-6	4,7	-0,1	-10	2,2	-0,2	
- dont prestations remboursées par le FNSA							111	-0,8	0,2	
<i>Frais financiers remboursés par l'Etat (1,69 % de droits de consommation sur les tabacs)</i>		158								
Départements	-9	6,3	-0,1	-9	6,7	-0,1	-9	1,6	-0,2	
FSV	-131	271,0	-6,3	-122	266,6	-5,9	-60	32,4	-2,8	

Source : ACOSS.

Le tableau est exprimé :

- hors exonérations non compensées et hors allègements généraux de cotisations ;
- avec capitalisation quotidienne des intérêts depuis 2005 ;
- JDE : jours d'écart (cf. supra) ;
- sur la base du coût de financement annuel moyen de l'ACOSS (EONIA + marge - cf. indicateur 5-7).

En 2009, les retards de paiement de l'Etat ont entraîné une « surmobilisation » quotidienne par l'ACOSS de 3,2 Mds€ en moyenne pour équilibrer sa trésorerie. Cette « surmobilisation » de fonds auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou des marchés a induit plus de 35 M€ d'intérêts débiteurs supplémentaires (le taux d'intérêt retenu pour 2009 étant le coût de financement moyen de l'ACOSS, soit le taux EONIA quotidien augmenté d'une marge de 0,1498 %). Entre la date de l'exonération de cotisations accordée aux entreprises ou de paiement des prestations par le régime général, et la date de compensation ou remboursement par l'Etat (dont FNAL et FNSA), il s'est en moyenne écoulé 44 jours.

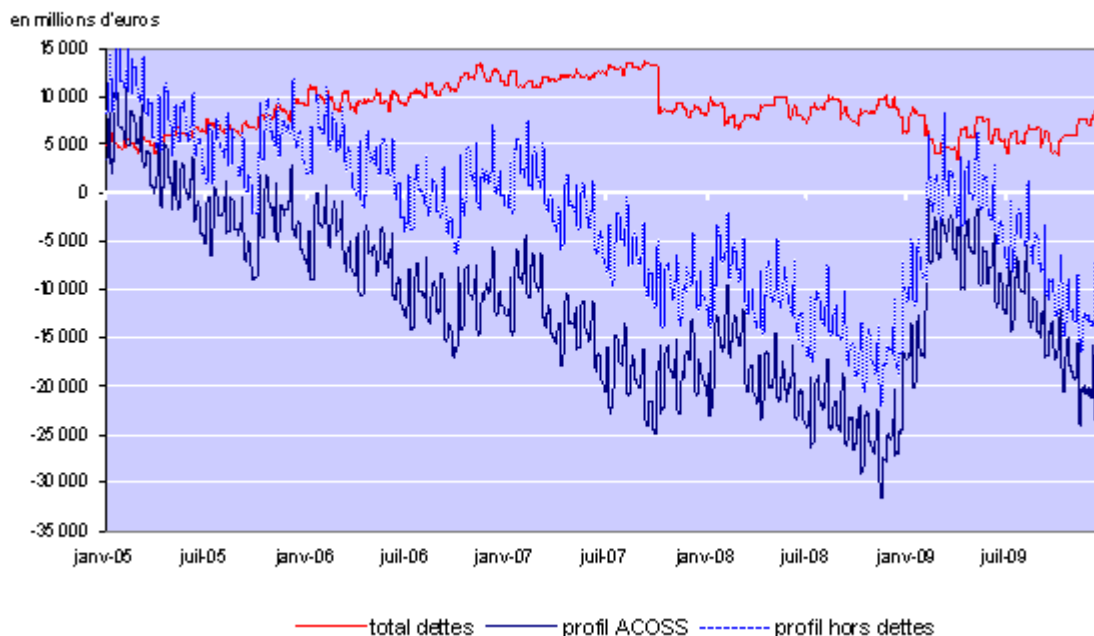
Toutefois, la situation des années 2008 et 2009 est en amélioration par rapport à l'année 2007, et ce, notamment grâce à la conjonction de quatre facteurs :

- l'impact de l'apurement de dette de l'Etat opéré en octobre 2007 pour 5,1 Mds€ au titre des exercices 2006 et antérieurs ;
- la mise en œuvre de nouvelles modalités de remboursement par l'Etat des exonérations ciblées et de prestations avec le versement de trois acomptes sur les trois premiers trimestres (dont le dernier versé au plus tard le 15 septembre de l'année) contre des acomptes mensuels auparavant ;
- les moindres insuffisances des dotations budgétaires 2008 et 2009 pour compenser les exonérations ciblées ;
- enfin, un versement excédentaire du FNSA de 0,2 Md€ en moyenne sur l'année 2009 en lien avec une montée en charge plus progressive que prévue des dépenses du revenu de solidarité active (RSA) « activité ».

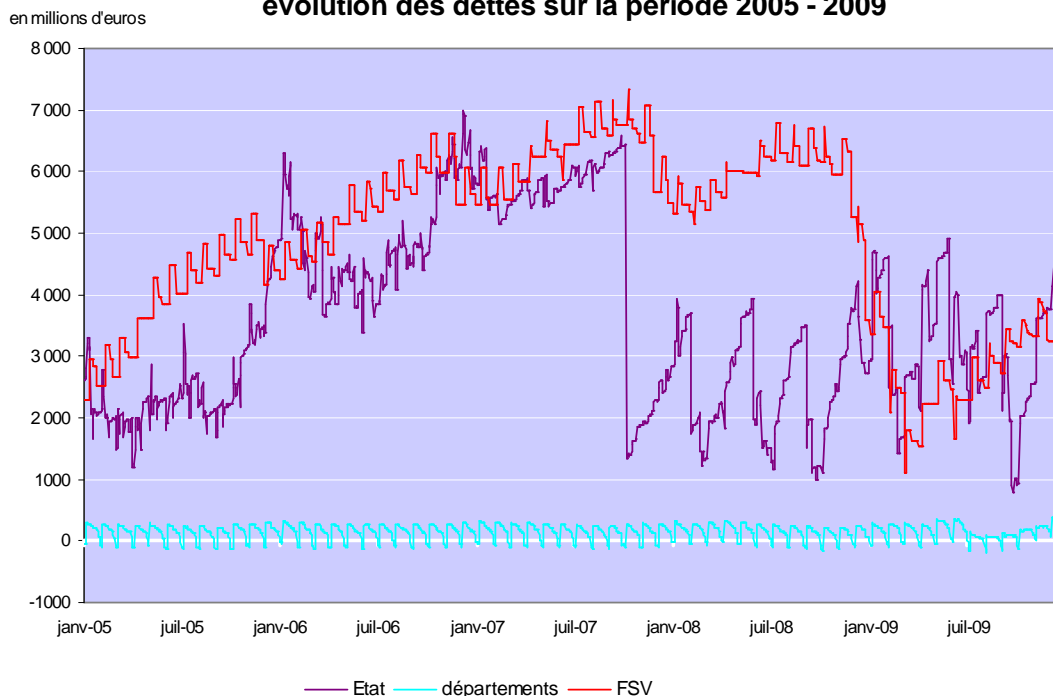
En ce qui concerne le décalage de remboursement du RMI (puis du RSA à compter du 1^{er} juin 2009) par les départements (*cf. infra*, construction de l'indicateur), ce dernier est compris entre 8 et 9 jours entre 2007 et 2009, engendrant notamment un coût pour l'ACOSS de près de 15 M€ au total sur ces trois ans.

Les graphiques suivants retracent respectivement l'impact quotidien des écarts à la neutralité sur le profil de trésorerie de l'ACOSS et l'évolution des dettes concernées sur la période 2005-2009 :

profil 2005 à 2009 du compte Acooss avec et hors dettes



évolution des dettes sur la période 2005 - 2009



Note : l'indicateur PQE est calé sur la dette de l'Etat vis-à-vis du régime général présentée dans l'état semestriel (ES) du rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale s'élevant à 3,6 Mds€ à fin 2009 (dont 2,4 Mds€ au titre des exonérations de cotisations ; *cf.* également sur ce point l'annexe 5 du PLFSS). Il ne prend donc pas en compte les allègements généraux de cotisations et leur compensation qui ne sont plus dans le champ de l'ES du fait de leur non compensation à l'euro près depuis 2007.

Le montant moyen quotidien des dettes du FSV vis-à-vis du régime général s'est élevé en 2009 à 2,8 Mds€ et s'est traduit par des charges financières à hauteur de 33 M€. Il s'est ainsi écoulé en moyenne 60 jours en 2009 entre les dépenses avancées par la branche vieillesse et les remboursements du FSV. Il convient de noter que l'amélioration de cette situation en 2009 par rapport aux années 2007 et 2008 est principalement expliquée par la reprise de dette de la CADES réalisée entre fin 2008 et début 2009 au titre du déficit comptable du FSV des exercices 2008 et antérieurs pour un montant total de 4,0 Mds€.

Toutefois, la forte diminution en 2009 des coûts financiers imputables au non respect de la neutralité financière dans les relations entre l'ACOSS et ses principaux partenaires tient essentiellement à la baisse du taux EONIA, passé en moyenne de 3,86 % en 2008 à 0,71 % en 2009.

Construction de l'indicateur : il y a neutralité financière quand les dépenses opérées ou les pertes de cotisations subies par le régime général au titre d'un partenaire et leur remboursement par ce même partenaire ont lieu le même jour pour le même montant. Ce jour est la date de référence ; celle-ci peut différer de la date réglementaire (ou conventionnelle). A titre d'illustration, le cadre juridique définissant les modalités de compensation par les départements des dépenses RMI/RSA supportées par les CAF prévoit un remboursement avant le 30 du mois alors que le RMI est principalement versé le 5, générant ainsi mécaniquement un écart à la neutralité qui peut aller jusqu'à 25 jours par mois.

Quand la neutralité financière n'est pas strictement respectée, l'ACOSS emprunte auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou auprès des marchés financiers (sous forme de Billets de trésorerie) la somme due par le partenaire de façon à ce que son compte bancaire soit équilibré. Cette « surmobilisation » (ou, symétriquement, ce moindre emprunt dans le cas d'anticipation de paiement) de fonds a un impact sur les intérêts supportés par le régime général.

Le coût en termes d'intérêts d'emprunt, valorisé au taux de financement moyen annuel de l'ACOSS (cf. indicateur n° 5-7), est évalué en fonction de la « surmobilisation » de fonds imputable au retard de paiement.

Les variables retenues pour mesurer le principe de neutralité financière entre l'ACOSS et chaque partenaire sont les suivantes :

- la variable JDE est le nombre moyen de jours entre les dates de référence et les dates de paiement par le partenaire. Il est négatif quand le paiement a lieu en retard et positif quand le paiement est anticipé ;
- le coût pour l'ACOSS correspond aux intérêts supportés par le régime général du fait de la « surmobilisation » de fonds. Il est indiqué en millions d'euros ;
- l'impact sur le profil annuel traduit le montant moyen quotidien des besoins de financement en plus ou en moins induits par le non respect de la neutralité financière par le partenaire. Il est indiqué en milliards d'euros.